

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique projet photovoltaïque Dirol-Germenay
De : Pierrette C
Date : 14/10/2022 16:21
Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

Sujet INTERNET : Projet Dirol-Germenay

De : Pierrette et Gérard D

Date : 14/10/2022 16:17

Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

Monsieur le Préfet

Saisis d'une enquête d'utilité publique sur un projet de « Parc Agri-voltaïque » sur les communes de Germenay et Dirol dans la Nièvre, nous ne pouvons que formuler un avis défavorable qui nous paraît tomber sous le sens.

Ce projet propose l'implantation de panneaux photovoltaïques près du sol (2,50 m à l'axe, soit à 90 cm du sol en position maximale d'inclinaison), interdisant toute activité ou production sur le sol ainsi couvert.

Il serait – paraît-il - possible d'y produire du foin. Ceci est improbable eu égard :

- Aux conditions de récolte et ramassage de celui-ci,
- A la fragilité des panneaux qui voisineraient mal avec les engins agricoles nécessitant de larges aires d'évolution
- Au désherbage inévitable autour des panneaux pour leur ensoleillement, leur bon fonctionnement, leur maintenance...
- Les clôtures et la surveillance étroite n'arrangent pas les choses.

On en vient donc à penser que ce tel projet n'a rien d'agricole, (faire paître des bêtes là-dessous paraît tout aussi improbable...) et que le terme « Agri-voltaïque » est pour le moins abusif eu égard au préfixe « Agri ».

On ne peut que s'élever contre de tels termes trompeurs et mensongers propres à induire la population à un avis favorable du fait de ce terme.

Serait-ce de l'abus de confiance ou de la publicité mensongère ?

Supprimer une telle surface naturelle propre soit à l'agriculture ou la sylviculture, soit à un espace naturel favorable à la biodiversité, est un non-sens, tant eu égard aux besoins agricoles et forestiers qu'à la perte préoccupante qui s'accélère, de la faune et de la flore.

Il y a d'immenses surfaces de toitures existantes, agricoles, d'entreprises, d'industriels... qui pourraient utilement recevoir ces panneaux photovoltaïques, ne serait-ce que pour remplacer leurs couvertures actuelles, majoritairement en « amiante-ciment » dont il convient de se débarrasser d'urgence.

Certes, c'est plus compliqué que de confisquer de grandes surfaces naturelles, mais il faut savoir si on entend favoriser des investisseurs, locaux ou étrangers, peu soucieux de l'impact de leurs projets pourvu qu'ils « rapportent », ou est-il vraiment question de la fameuse et inévitable « transition énergétique ».

Les décideurs pour de tels projet y vont de leur responsabilité vis-à-vis des générations qui auront à en subir les conséquences.

Reste la question de savoir : « la production d'énergie électrique pour quoi faire ? »

La fabrication et le démantèlement des panneaux photovoltaïques ont des conséquences écologiques importantes, ne pouvant être envisagées que pour une utilisation conséquente de l'énergie ainsi produite.

Ainsi devrait être évité que ceux-ci servent pour :

- Le chauffage électrique par convecteurs quels qu'ils soient, qui sont un gaspillage patent.
- L'alimentation de panneaux publicitaires lumineux à l'utilité très discutable
- Les usages divers « presse bouton » de l'électricité presque toujours abusifs et inutiles
- Et bien d'autres faciles à énumérer...

Il nous faut sortir de la courbe infernale qui consiste à utiliser la production

d'électricité alternative pour augmenter la consommation d'électricité totale au lieu de s'en servir pour réduire les moyens de production moins « vertueux » comme l'usage du charbon, du gaz ou du nucléaire.

Bien d'autres arguments à l'encontre d'un tel projet sont tout aussi invocables, comme l'impact visuel, touristique, la confiscation d'espaces naturels, l'abus de situations difficiles de certains agriculteurs, la surveillance vidéo accrue...

Mais les raisons évoquées ici nous paraissent déjà largement suffisantes pour montrer la nocivité d'un tel projet.

Pierrette et Gérard D

